

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2021**

Délibération  
n° 2021.03.035

**Transfert de  
patrimoine à la  
commune de Sireuil  
suite à restitution de  
compétence**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

**Ont donné pouvoir** :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.035**

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**TRANSFERT DE PATRIMOINE A LA COMMUNE DE SIREUIL SUITE A RESTITUTION DE COMPETENCE**

Vu les délibérations du conseil communautaire 2018.12.393 à 2018.12.409 du 11 décembre 2018 détaillant les diverses compétences exercées par GrandAngoulême ainsi que les restitutions à opérer et définissant les intérêts communautaires.

Vu la délibération du conseil communautaire n° 410 du 11 décembre 2018 adoptant les nouveaux statuts de GrandAngoulême,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-25-1 qui précise qu'en cas de retrait de la compétence transférée à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

- Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de l'établissement bénéficiaire du transfert de compétences sont restitués aux communes antérieurement compétentes et réintégrés dans leur patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restituée à la commune propriétaire ;
- Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés postérieurement au transfert de compétences sont répartis entre les communes qui reprennent la compétence. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre les communes qui reprennent la compétence.
- Les modalités de la répartition sont fixées par décision concordante entre l'EPCI et la commune concernée. A défaut d'accord amiable, la répartition serait fixée par arrêté du Préfet.

Par délibération n° 394 du 11 décembre 2018 le conseil communautaire a approuvé la restitution au 31 décembre 2018 des commerces suivants :

- le salon de coiffure, sis place Pierre-Emile Martin à Sireuil
- la boulangerie sise rue de l'Eglise à Sireuil
- l'épicerie sise place Pierre-Emile Martin à Sireuil

Aux termes des travaux menés en 2019 par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), le coût des charges transférées a été évalué tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les biens et équipements concernés ont fait l'objet d'une acquisition par la communauté de communes Charente Boëme Charraud, ils ont été transférés à GrandAngoulême par acte administratif déposé au service de la publicité foncière le 27 janvier 2020. Ces biens et équipements sont repris par la commune de Sireuil pour l'exercice de la compétence.

La liste des biens et la valeur comptable des immobilisations figurent dans le tableau suivant :

<b>ACTIF COMMERCES SIREUIL - 31/12/21</b>
---

Code localisation : 00505

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amort	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	VNC au 31/12/2021
21318	BPPAL1903REPRI895	MULTIPLE RURAL SIREUIL	650 340,30 €	07/11/2002	0	- €	- €	650 340,30 €
2184	BPPAL1903REPRI978	1 MEUBLE 2050X3850 VIVAL	4 058,00 €	23/12/2003	10	4 058,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI979	CHAMBRE FROIDE-GROUPE FRIGO+BACS VIVAL	11 565,00 €	23/12/2003	10	11 565,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI980	FOUR SOLES BOULANGERIE MULTIPLE	41 000,00 €	23/12/2003	10	41 000,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI981	MATERIEL BOULANGERIE SIREUIL	78 512,44 €	23/12/2003	10	78 512,44 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI996	ADOUCCISSEUR EAU BOULANGERIE SIREUIL CC206C KINETO	1 900,00 €	19/10/2012	10	1 520,00 €	190,00 €	190,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>787 375,74 €</b>			<b>136 655,44 €</b>	<b>190,00 €</b>	<b>650 530,30 €</b>

**CAUTIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PATRIMOINE A LA COMMUNE DE SIREUIL :**

COMBOURG CEDRIC	Locaux de 104m2 sis rue de l'Eglise à Sireuil	461,00 €
DUPUY	Logement de 11 m2 sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	50,00 €
DUPUY	Logement de 11 m2 sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	440,00 €
ISABELLE NICOLAS	Locaux de 30,30 m2 dépendant sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	230,00 €
CHATAIGNER CLAUDE	Appartement 1er étage sis 3 place Pierre Emile Martin à Sireuil	411,00 €
POULARD LAURA	Appartement n°1 1er étage sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	435,00 €
<b>TOTAL CAUTIONS</b>		<b>2 027,00 €</b>

La commune prend les biens et équipements en l'état au jour de la restitution de la compétence. Les frais de fonctionnement constatés par GrandAngoulême au titre de ces équipements pour les années 2019 et 2020, notamment les impôts fonciers, feront l'objet d'une refacturation par GrandAngoulême à la commune de Sireuil.

Le transfert des éléments d'actif (biens et équipements) s'effectuera par opérations d'ordre non budgétaires. La sortie des biens du Grand Angoulême sera opérée via le c/ 1021 : Débit c/1021 Crédit c/21xx. La reprise des biens dans les comptes de la commune s'effectuera via le c/1021 : Débit c/21xx Crédit c/1021.

Le transfert des éléments de passif (cautions) sera réalisé par opérations budgétaires. Les cautions ayant été titrées et encaissées par l'ex-communauté de communes Charente Boëme Charraud, le retour dans la commune cible doit s'effectuer par l'émission de mandats. Le Grand Angoulême émettra donc des mandats au c/165 au profit de la commune de Sireuil. De son côté, la commune de Sireuil émettra des titres de recettes correspondants au c/165.

Les comptables assignataires des budgets source et des budgets cible enregistreront chacun en ce qui les concerne les écritures susvisées.

Il convient d'acter par délibération concordante la répartition des biens et équipements des commerces de Sireuil.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments de répartition des biens et équipements des commerces de Sireuil,

**D'APPROUVER** la retranscription comptable de la restitution des commerces de Sireuil à la commune de Sireuil telle que présentée dans l'annexe à la présente délibération,

**D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 mars 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 mars 2021</b>

# ACTIF COMMERCES SIREUIL - 31/12/21

Code localisation : 00505

Nature	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amort	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	VNC au 31/12/2021
21318	BPPAL1903REPRI895	MULTIPLE RURAL SIREUIL	650 340,30 €	07/11/2002	0	- €	- €	650 340,30 €
2184	BPPAL1903REPRI978	1 MEUBLE 2050X3850 VIVAL	4 058,00 €	23/12/2003	10	4 058,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI979	CHAMBRE FROIDE-GROUPE FRIGO+BACS VIVAL	11 565,00 €	23/12/2003	10	11 565,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI980	FOUR SOLES BOULANGERIE MULTIPLE	41 000,00 €	23/12/2003	10	41 000,00 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI981	MATERIEL BOULANGERIE SIREUIL	78 512,44 €	23/12/2003	10	78 512,44 €	- €	- €
2188	BPPAL1903REPRI996	ADOUCCISSEUR EAU BOULANGERIE SIREUIL CC206C KINETO	1 900,00 €	19/10/2012	10	1 520,00 €	190,00 €	190,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>787 375,74 €</b>			<b>136 655,44 €</b>	<b>190,00 €</b>	<b>650 530,30 €</b>

## CAUTIONS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE PATRIMOINE A LA COMMUNE DE SIREUIL :

COMBOURG CEDRIC	Locaux de 104m2 sis rue de l'Eglise à Sireuil	461,00 €
DUPUY	Logement de 11 m2 sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	50,00 €
DUPUY	Logement de 11 m2 sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	440,00 €
ISABELLE NICOLAS	Locaux de 30,30 m2 dépendant sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	230,00 €
CHATAIGNER CLAUDE	Appartement 1er étage sis 3 place Pierre Emile Martin à Sireuil	411,00 €
POULARD LAURA	Appartement n°1 1er étage sis place Pierre Emile Martin à Sireuil	435,00 €
SARRAZIN JACKY	Appartement 43 m2 sis Place Pierre Emile Martin à Sireuil	230,00 €
<b>TOTAL CAUTIONS</b>		<b>2 257,00 €</b>